

Risque sanitaire lié à un dépassement IMPORTANT par rapport aux normes réglementaires relatives à la qualité de l'eau des piscines pour les paramètres physico-chimiques

Nom de l'établissement			
Commune			
Nom du préleveur LIDAL		Date du contrôle sanitaire	
En présence de M/Mme		Heure du contrôle	

Des **dépassements importants** ont été constatés par rapport aux valeurs réglementaires, notamment pour :

			Bassin concerné : Code PSV + Nom		
Paramètres	Seuils réglementaires	Valeurs pour lesquelles une intervention URGENTE est nécessaire			
☐ pH	≥ 6.9 et ≤ 7.7	< 6 ou > 8.1			
☐ Chlore libre actif (mg/L)	≥ 0.4 et ≤ 1.4	< 0.4 ou > 3			
☐ Chlore disponible (mg/L)	≥ 2	< 1 ou > 6			
☐ Chlore combiné (mg/L)	≤ 0.6	> 1			
☐ Stabilisant (mg/L)	≤ 75	> 100			

Ces valeurs sont largement en dehors des normes réglementaires (1) fixées par le code de la santé publique. Je vous rappelle que selon l'article L 1332-8 dudit code, l'exploitant de la piscine est tenu de respecter les limites de qualité réglementaires (1) pour les eaux de piscines. En cas de non-conformité, sa responsabilité peut être engagée.

Aussi, au vu des résultats sur les paramètres physico-chimiques, il vous est demandé de mettre en œuvre **sans délai** les mesures de gestion adaptées nécessaires pour rétablir les taux, conformément aux exigences réglementaires (y compris, le cas échéant, pour les paramètres présentant un dépassement moins important). Le bassin sera fermé au public temporairement afin d'opérer les actions nécessaires à un retour à des valeurs conformes à la réglementation.

Dans tous les cas, je vous demande d'informer l'Agence Régionale de Santé le jour même, des mesures de gestion que vous avez prises, par courriel ou téléphone. Sans retour de votre part, l'ARS peut demander un recontrôle physico-chimique de l'eau du bassin au laboratoire LIDAL.

Pour le Directeur Général
Par Délégation
L'Ingénieur d'Études Sanitaires
Geneviève BELLEVILLE

Signature du préleveur du LIDAL	Signature en qualité de
---------------------------------	-------------------------

Vos contacts :

Mail : ars-dt74-piscines@ars.sante.fr

Fabrice MEYNET 04 26 20 93 75

Clarisse BAILLEUX 04 26 20 93 84

Geneviève BELLEVILLE 04 26 20 93 80

Procédures de gestion proposées

Excès de chlore

L'excès de chlore peut être réduit par un neutralisant de chlore ou, à défaut, par apport d'eau neuve.

Non-conformité du pH

- En cas de pH inférieur à 6,9, ajoutez du pH+
- En cas de pH supérieur à 7,7, ajoutez du pH – (acide)

Excès de stabilisant

Le stabilisant protège le chlore des ultraviolets, mais en excès, il diminue l'efficacité du désinfectant. Il convient donc de ne pas dépasser une concentration de 75 mg/l.

➤ Petit et grand bassin

La teneur en stabilisant ne peut être diminuée que par dilution de l'eau du bassin :

- Vidanger une partie de l'eau du bassin (en fonction du taux de stabilisant mesuré)
- Compléter par un apport d'eau neuve
- S'assurer du non dépassement de la valeur réglementaire.

➤ Spa et pataugeoire : vidanger le bassin

Dépassement chloramines (ou chlore combiné)

Pour les personnes sensibles ou régulièrement exposées, les chloramines sont irritantes pour les yeux, les muqueuses et l'appareil respiratoire. Il convient donc de ne pas dépasser une concentration de 0,6 mg/l.

➤ Petit et grand bassin

Les chloramines sont à *diminuer* par dilution de l'eau du bassin :

- Faire un lavage du filtre
- Faire un apport d'eau neuve

➤ Spa et pataugeoire : vidanger le bassin

En complément de cette mesure d'urgence, il convient de :

- rappeler les règles d'hygiène auprès des baigneurs,
- augmenter les taux de renouvellement journalier en eau neuve.

Modèle de réponse de l'exploitant dans un délai de 24 h

A retourner sur la boîte mail : ars-dt74-piscines@ars.sante.fr ou par téléphone au 04 26 20 93 75

Suite au passage du Lidal sur l'établissement :

à(commune) me signalant une situation sanitaire à risque, les

mesures prises sont les suivantes :

Bassin				
Actions mises en œuvre				
Valeurs de recontrôle avant réouverture au public	pH			
	Chlore libre (DPD1)	mg/l	mg/l	mg/l
	Chlore libre (actif) (bassin non stabilisé)	mg/l	mg/l	mg/l
	Chlore total (DPD3)	mg/l	mg/l	mg/l
	Chlore combiné (DPD3-DPD1)	mg/l	mg/l	mg/l